

<u>Transport :</u>		
Voirie municipale	209 122 \$	
Enlèvement de la neige	127 875 \$	
Éclairage des rues	7 000 \$	
Circulation et stationnement	2 500 \$	
Autres (transport adapté et collectif rural)	5 039 \$	
Amortissement	<u>119 030 \$</u>	470 566 \$
<u>Hygiène du milieu :</u>		
Purification et traitement de l'eau potable	121 552 \$	
Réseaux de distribution de l'eau potable	30 568 \$	
Réseau d'égout	40 700 \$	
Collecte, transport, élimination des déchets et Écocentre régional	49 378 \$	
Amortissement	<u>184 683 \$</u>	426 881 \$
<u>Santé et Bien-Être :</u>		
Logement social (OMH)	8 100 \$	
Installation Le Cheval Marin et Coopérative de solidarité et de santé	3 865 \$	
Amortissement	<u>8 179 \$</u>	20 144 \$
<u>Aménagement, Urbanisme et Développement :</u>		
Aménagement, urbanisme et zonage	77 235 \$	
Promotion et développement économique	<u>19 460 \$</u>	96 695 \$
<u>Loisirs et culture :</u>		
Activités récréatives	181 906 \$	
Bibliothèque	8 380 \$	
Amortissement	<u>44 502 \$</u>	234 788 \$
<u>Frais de financement :</u>	<u>101 535 \$</u>	101 535 \$
Sous-total des charges :		<u>2 184 197</u>
<u>AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</u>		
Immobilisations	368 715 \$	
Remboursement de la dette à long terme	331 326 \$	
Remboursement du fonds de roulement	26 450 \$	
Affectation de surplus accumulé	<u>(25 000 \$)</u>	701 491 \$
TOTAL DES CHARGES ET DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES :		2 885 688 \$
Moins amortissement		380 082 \$
TOTAL SANS AMORTISSEMENT :		<u>2 505 606 \$</u>

Taux de taxes pour l'exercice financier 2019

- Le taux de la taxe foncière générale sera de 0,5872 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe foncière agricole sera de 0,4483 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe foncière générale reliée au garage municipal sera de 0,0094 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe reliée au règlement d'emprunt numéro 517 sera de 0,0036 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe reliée au règlement d'emprunt numéro 528 sera de 0,0068 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe reliée au règlement d'emprunt numéro 574-2017 sera de 0,0248 par 100 \$ d'évaluation
- Le taux de la taxe reliée au règlement d'emprunt numéro 547-2012 sera de 0,0160 \$ par 100 \$ d'évaluation pour l'ensemble du territoire, de 513,19 \$ par unité et de 4,1415 \$ par mètre linéaire pour le secteur desservi et le secteur hors périmètre urbain et de 92,71 \$ pour chaque immeuble desservi et situé hors périmètre urbain.
- Le taux de la taxe reliée au coût d'opération du site de traitement des eaux usées sera de 0,0018 \$ par 100 \$ d'évaluation pour l'ensemble du territoire et de 240,47 \$ par unité desservie.
- Le taux de la taxe reliée à la réserve financière pour les eaux usées sera de 0,0007 \$ pour l'ensemble du territoire et de 27,53 \$ par unité desservie.
- Le tarif minimum pour la taxe d'eau (gallonnage) sera de 50 \$ pour 85 mètres cube.
- Le prix de l'eau sera de 0,59 \$ pour chaque mètre cube excédant une consommation de 85 mètres cube.
- La taxe pour l'enlèvement des ordures sera de 120,00 \$ pour les unités d'occupation résidentielles et commerciales et de 60,00 \$ pour les unités d'occupation saisonnières.
- Le tarif pour l'utilisation d'un bac supplémentaire pour les matières résiduelles sera de 60 \$ pour l'année et de 35 \$ pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019.